

DEC201499DRH

Décision portant nomination de Mme Katia BARRAL fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS :

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS :

DECIDE:

Article 1er

Mme Katia BARRAL, ingénieure de recherche est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué aux ressources pour la Direction des ressources humaines, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021. Sa mission a pour objet de participer à la mise en place d'une politique permettant, à travers ses cadres, d'améliorer l'attractivité et l'influence à l'international, à l'Europe, avec les cercles économiques et institutionnels du CNRS.

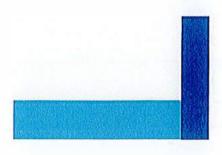
Pour l'exercice de cette mission, Mme Katia BARRAL demeure affectée à la Délégation régionale Paris - Michel Ange.

Article 2

Du 1er septembre 2020 au 31 décembre 2021, Mme Katia BARRAL percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation régionale Paris – Michel Ange.



Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 27/20/20

Le Président-directeur général Antoine Petit